

SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Capacité de Médecine et Biologie du Sport

- › Composante : Faculté de santé, Formation continue en santé
- › Durée : 1 an
- › Ouvert en alternance : Non
- › Formation accessible en : Formation initiale, Formation professionnelle, Formation en alternance

Présentation

Cette capacité a pour objet de former les médecins "de terrain", elle ne remplace pas le DESC.

Objectifs

Médecine du sport dans toutes ses applications.

Organisation

Contrôle des connaissances

Jury interrégional :

- Une épreuve écrite de 2 heures portant sur les enseignements théoriques - Coefficient 1.
- Une épreuve écrite de 30 minutes portant sur des sujets pratiques ou, au choix du candidat, présentation d'un mémoire - Coefficient 1.
- Une épreuve orale portant sur l'ensemble des enseignements théoriques et pratiques - Coefficient 1.

Une seule session d'examen est organisée annuellement dans une seule des 4 facultés pour l'ensemble des étudiants.

Modalité de validation des stages:

Chaque maître de stage signe le carnet de stage à chacune des vacances d'une ½ journée.

Les stages sont validés par le jury après accomplissement de 40 vacances.

Le diplôme est délivré aux candidats ayant :

- validé les stages
- obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 à chacune des épreuves de l'examen théorique et pratique

Aménagements particuliers

En cas de difficultés pratiques, les examens théoriques et les stages peuvent être validés séparément au cours de deux années consécutives (sous réserve du paiement des droits d'inscription).

Admission

Conditions d'admission

Probatoire :

Un écrit et un entretien seront organisés, début octobre à la Faculté de Médecine d'Angers.

(Thèmes : Cardiologie-pneumologie, Traumatologie-Rhumatologie, Physiologie, Pharmacologie)

Pré-inscriptions :

Envoyer CV + lettre de motivation à Mme Stéphanie Remaître

Tél : 02 41 73 58 05

[✉ stephanie.remaitre@univ-angers.fr](mailto:stephanie.remaitre@univ-angers.fr)

Public cible

Docteur en Médecine.

Examen probatoire pour les médecins thésés depuis moins de 3 ans.

Les stagiaires en DFMS et DFMSA ne sont pas autorisés à s'inscrire.

L'inscription à deux capacités de Médecine n'est pas autorisée

Droits de scolarité

Formation non financée : 502 € par an

Formation financée : 1267 € par an

Dont 251 € de droits d'inscription au probatoire

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Pierre Abraham

☎ 02 41 35 36 89

✉ pierre.abraham@univ-angers.fr

Contact administratif

Stéphanie REMAÎTRE

☎ 02 41 73 58 05

✉ stephanie.remaître@univ-angers.fr